



**communiqué de presse**

**lundi 12 janvier 2009**

## **Principe pollueur – payeur : une étude européenne met en évidence l'impact des poids lourds**

- **les émissions de CO2 devraient augmenter de 50% à l'échéance 2030**
- **ils sont responsables de 20% de la congestion routière**
- **ils causent deux fois plus de morts que les voitures particulières**

**La Fédération France Nature Environnement soutient totalement cet appel européen à prendre en compte tous les coûts externes dans la taxation d'usage de l'infrastructure routière par les poids lourds**

*Bruxelles, Belgique* – Les poids lourds causent beaucoup plus de dommages à l'environnement et sont plus générateurs de congestion routière que ce qui est couramment admis et ils sont à l'origine de deux fois plus de décès que les voitures : voici les principaux enseignements d'un rapport publié aujourd'hui(1).

Les émissions de gaz carbonique (CO2) générées par le fret routier européen devraient augmenter de 54% à l'horizon 2030 selon l'étude publiée aujourd'hui par Transports et Environnement (T&E).

Le rapport, établi par le consultant hollandais CE DELFT, démontre aussi que les poids lourds sont responsables de 20% de la congestion routière alors qu'ils ne représentent que 3% des véhicules routiers en Europe (2).

Des données surprenantes sur la sécurité des poids lourds sont aussi révélées. Pour chaque kilomètre parcouru en Europe, il est démontré que les poids lourds sont à l'origine de 2 fois plus de décès que les voitures (3).

L'étude démolit aussi les affirmations des professionnels du transport routier qui estiment qu'ils paient l'ensemble de leurs coûts par les taxes et les impôts existants.....

Une mise à jour de la législation sur la taxation des poids lourds est actuellement en cours dans le processus législatif européen (5), avec un vote du Comité Transport du Parlement Européen prévu le 21 janvier. Mais, de façon incompréhensible, la taxation des émissions de CO2 et des accidents routiers a été exclue de la proposition législative par la Commission Européenne. T&E en appelle aux états membres et au Parlement Européen pour revoir cette position et pour autoriser les états membres à inclure la totalité des coûts externes dans la taxation des poids lourds selon la situation.

J. Dings, Directeur de T&E, précise : *« les poids lourds ont le champ libre alors qu'ils provoquent des dégâts par millions : la congestion, le bruit et la pollution affectent la vie de tous les Européens. Les gouvernements se doivent de garder toutes les options disponibles*

*lorsqu'ils doivent résoudre des problèmes aussi énormes que la congestion routière et l'UE doit inverser son refus absurde d'inclure ces coûts dans la taxation des poids lourds ».*

La prise en compte de la congestion pour les poids lourds a été l'objet de polémiques parmi les députés européens du Comité Transports parce que ceci n'est perçu que comme une faible partie de l'ensemble des véhicules en circulation (environ 3%). Mais comme le rapport met en évidence que les poids lourds génèrent 20% de la congestion, le traitement de ce faible nombre de véhicules serait un moyen très efficace de traiter ce problème de congestion.

## Notes

- (1) Le rapport "Are trucks taking their toll?" (*les poids lourds payent-ils leurs « coûts/péages »?*) établi par les consultants CE Delft pour T&E est téléchargeable sur le site de T&E : [www.transportenvironment.org/publications](http://www.transportenvironment.org/publications)
- (2) Les poids lourds de plus de 3.5 tonnes représentent 3% des véhicules routiers selon REMOVE, le modèle européen d'évaluation de la politique des transports ([www.tremove.org](http://www.tremove.org))
- (3) 6500 décès par accident ont été causés par des poids lourds dans l'Union Européenne en 2006.
- (4) les coûts d'infrastructures ont été calculés à 51 milliard d'Euros, les taxes et impôts représentent 54 milliards d'Euros.
- (5) [http://ec.europa.eu/transport/road/road\\_charging/tolls\\_user\\_charges\\_vehicles\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/road/road_charging/tolls_user_charges_vehicles_en.htm)

## Notes complémentaires

- la Directive actuelle Eurovignette pour les péages poids lourds s'applique uniquement aux routes principales qui Réseau Trans-Européen (« Trans-European Network »). La directive ne s'applique pas aux zones urbaines. Consulter: [http://ec.europa.eu/transport/infrastructure/networks\\_eu/road\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/infrastructure/networks_eu/road_en.htm)

- les règles ne donnent pas obligation aux états membres d'introduire des péages, elles définissent les règles pour les états qui en font le choix.

- l'efficacité énergétique sous la forme de consommation de carburant est directement liée aux émissions de CO2. Cette efficacité énergétique du « poids lourd moyen » n'a pas été améliorée en Europe sur les 15 dernières années.

- Les poids lourds sont responsables de 23% des émissions CO2 du transport routier, les camionnettes ajoutent encore 8% à ces émissions. Le rapport prévoit que ces parts respectives vont encore progresser de façon significative dans les années à venir, spécialement parce que les émissions des voitures devraient diminuer selon les nouvelles normes européennes sur l'efficacité énergétique votées en Décembre.

- Selon ce rapport, le "camion moyen" en Europe roule à moitié vide. Le facteur de remplissage est aussi en baisse dans plusieurs marchés importants au niveau européen.

## Plus de détails sur :

[www.transportenvironment.org/pages/lorry-charging/](http://www.transportenvironment.org/pages/lorry-charging/)